

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 12 décembre 2016

L'an Deux Mille Seize, le lundi 12 décembre 2016 à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 1^{er} décembre 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie LABASTHE

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTUUIL	X		
7	Serge MONNIER	X		
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			X
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS		M. BARBAN	
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON		Mme VABRE	
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY	X		
29	Nicolas PASETTI	X		

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

A la lecture du procès-verbal de la séance du 13 octobre, Monsieur DIAS demande d'apporter une précision sur son intervention relative à la délibération n° 2016/48 – Ouverture dominicale des commerces.

Une deuxième question a été posée pour savoir si une consultation préalable a été faite auprès des commerçants de Léognan.

Cette précision est portée sur le procès-verbal.

2016/53 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : UTILISATION DU ¼ DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/54 – AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/55 - CONVENTION DE SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES ENTRE LES 13 COMMUNES, LA CCM ET GIRONDE NUMERIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur LACOSTE félicite cette initiative mais regrette que dans la transmission numérique, il n'a pas reçu le verso de la notice explicative.

De plus, il demande si la date d'arrivée de la fibre sur Léognan est prévue.

Monsieur le Maire indique que le déploiement doit avoir lieu sur l'ensemble du territoire et qu'il n'a pas encore connaissance des dates d'intervention.

Madame VIGUIER souligne que les annexes à la convention n'ont pas été adressées.

Monsieur le Maire demande que ces documents soient communiqués.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/56 – MARCHE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - VOIRIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que cette procédure est basée sur l'établissement d'un bordereau de prix unitaires ou forfaitaires.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/57 – PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/58 – EXTENSION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au vu du montant des travaux, Monsieur DIAS souhaite avoir des précisions sur la nature des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la définition du projet est menée avec la collaboration d'un programmiste.

Compte tenu du périmètre réduit et de la présence de canalisations, l'extension devrait être d'une surface inférieure à 100 m². Il est également prévu la réhabilitation de la partie existante.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/59 – RESTAURATION SACRISTIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/60 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que cette délibération concerne le groupement pour le renouvellement du marché d'achat d'énergie électrique.

Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage est déléguée au SDEEG, ce qui permet aux collectivités territoriales adhérentes de pouvoir bénéficier de tarifs réduits.

2016/61 – CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE AVENUE DE CADAUJAC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après la présentation de Monsieur le Maire, Monsieur AULANIER informe que cette opération s'inscrit dans un schéma d'aménagement présenté en réunion publique et établi en concertation avec l'association Vélo-Cité et le volontariat de cyclistes.

Comme il est indiqué, ce projet peut bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % maximum.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/62 – ALIGNEMENT RUE DE RAMBAUD

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/63 – ACQUISITION PARCELLE AP 214 EN NATURE DE VOIRIE – CHEMIN DE LAGULOUP

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/64 – PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN, ABANDONNEES, ECHUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

2016/65 – TABLEAU DES EFFECTIFS - ADAPTATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur DIAS trouve la présentation par tableaux indigeste et prend exemple sur la communauté de communes de Montesquieu qui, pour une délibération de même nature, fournit une notice explicative.

Monsieur FATH rappelle que les tableaux des effectifs dans lesquels figure l'ensemble des postes ouverts par le Conseil Municipal sont annexés aux documents budgétaires, comme l'impose la réglementation des finances locales.

De plus, la délibération présentée par la commune concerne des modifications de postes pour postes alors que pour la communauté de communes, il s'agissait dans l'exemple pris, de changements de statut juridique.

VOTE A L'UNANIMITE

2016/66 – CREATION DE 2 POSTES D'AGENT POLYVALENT DES ECOLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil Municipal a pris fin à 19 heures.

* * * * *

